

# COARRAZE

## INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

### IMPÔTS INCHANGES

Lors du conseil municipal du 27 mars 2009, Marcel CAMBORDE, maire-adjoint, chargé des finances, présente le compte administratif 2008 et le budget 2009.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif conforme au compte de gestion dressé par le Receveur :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 351 315,07 €
Recettes	1 849 131,41 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	2 021 528,49 €
Recettes	1 308 120,05 €

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 446 043 € et en recettes et dépenses d'investissement à 2 287 181 €.

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2008 :

Taxe d'habitation : 9,33 %

Foncier bâti : 10,29 %

Foncier non-bâti : 38,10 %

Il est à remarquer que les investissements en 2009 sont supérieurs à ceux réalisés en 2008. Sont prévus :

La rénovation de la Maison pour Tous (162 148 €) et de l'ancienne école des filles (215 000) avec la construction de quatre logements et d'une salle pour la danse (25 000 €).

L'enfouissement des réseaux rue Jean Jaurès (52 000 €)

La toiture et la chaufferie à l'école (245 000 €)

La rénovation de la Maison de l'Enfance -cantine et cuisine-(191 000 €)

L'étude pour l'aménagement de la rue des Pyrénées et la place de la mairie (50 000 €)

Le lancement des travaux du lotissement Hounieu (90 000 €)

Plus de 2 000 000 € de travaux prévus en 2009 sans augmenter les impôts. C'est une belle performance que l'on doit à une gestion maîtrisée et à des prévisions organisées sur plusieurs années.

#### P.V.R.

La Participation pour Voie et Réseaux a été abordée par Alain GARCES, Maire-adjoint chargé des services publics suite à une réunion à la DDE. Le périmètre à l'intérieur duquel la PVR est applicable chemin de la Souque est réduit à 60 mètres côté Chênaie.

La PVR pour la parcelle A 1486 appartenant à M. Jean-Louis HOUNIEU n'a plus lieu d'être.

### **Bus scolaire- Piscine**

Dans les questions diverses et afin d'éviter tout malentendu, le Maire confirme pour la prochaine rentrée scolaire la gratuité du bus pour les enfants du primaire et de la maternelle.

Le conseil décide en outre de prendre en charge le prix d'entrée et le déplacement à la piscine de Nay dans le cadre d'un projet pédagogique à savoir pendant les horaires de cours. La piscine sera donc gratuite pour les enfants de l'école.

### **Parcelles communales à Laguilhou**

Jean-François DOUSTE a fait savoir qu'il souhaitait mettre fin au bail de location des parcelles C195 et C198 situées à Laguilhou.

Jean-Pierre POMMIES étant locataire des parcelles communales voisines C218-219-220, le conseil municipal décide de lui louer les parcelles C195 et 198.

Il est rappelé que le locataire doit, en contre partie, entretenir l'enclos de Laguilhou en sus du loyer.

### **Parcelles communales aux Serres**

Le lot n°1, représentant 1ha56a, précédemment exploité par Jean-Pierre DOUSTE-BACQUE, est devenu libre de location.

Un appel à candidatures a été effectué et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer ce lot à Jean-Michel HOUNIEU-TOULOUSE afin de compenser la perte de terre (soit 1ha77) qu'il a subi lors de la succession de M. Jules HOUNIEU et l'achat du terrain par la commune.